



PREAVIS MUNICIPAL No 934-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Adhésion au but optionnel "Zone Bleue" de l'Association de régionalisation de l'action Sociale Jura-Nord Vaudois ARAS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce préavis est de formaliser l'adhésion au but « Zone Bleue » de l'ARAS Jura-Nord Vaudois. Lors de l'approbation du budget 2014, le coût y afférent de Chf 2.50/habitant (Chf 11'800.--) était inclus au compte 710.3656. Toutefois, votre Conseil doit l'approuver formellement.

Depuis 1997, la Commune de Sainte-Croix fait partie de la Régionalisation de l'Action sociale RAS Yverdon-Grandson (préavis 643) et dès 1999 (préavis 681), nous avons opté pour 3 buts, à savoir :

- 1) Service de mamans de jour
- 2) Planning familial
- 3) Consultations juridiques

Concernant le dernier but relatif au Centre d'accueil et de prévention pour toxicomanes « Zone Bleue », la Commune a choisi de ne pas y adhérer en plein pour des raisons de coûts. En 1998, nous dénombrions 4 dossiers qui étaient facturés au total Chf 1'488.--. Le coût de l'adhérent représentait Chf 2.30 par habitant soit env. Chf 10'000.--. La Municipalité préconisait de rester attentive à l'évolution de ce problème.

Depuis 1999, les choses ont bien changé. La RAS est devenue l'ARAS en 2006 qui s'est dotée de nouveaux statuts (préavis 814); elle est soumise à la loi sur les communes. Nous constatons une augmentation des dossiers de Sainte-Croix au but « Zone Bleue ». Ainsi, l'ARAS a suivi entre 15 dossiers (2008) à 25 en 2013, lesquels sont facturés à Chf 550.--. La facture 2013 se monte à Chf 13'750.-- à ce titre.

Par conséquent, la Municipalité propose de souscrire à ce but dès 2014 qui prévoit une participation de Chf 2.50/habitant. Le coût de Chf 11'800.-- est prévu au budget.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

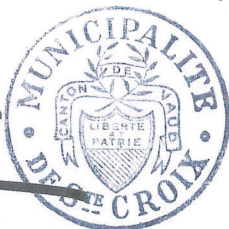
- 1) **D'autoriser** la Municipalité à demander l'adhésion de la Commune de Sainte-Croix au but optionnel « Zone Bleue » de l'Association de régionalisation de l'action sociale Jura-Nord Vaudois ARAS.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégués municipaux : M. Franklin THEVENAZ, Syndic
M. José GONZALEZ, Municipal